

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX - TRAVAIL - PATRIE

DECRET N° 2023/551 DU 21 NOV 2023

portant promotion à titre posthume dans l'Ordre du Mérite Camerounais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

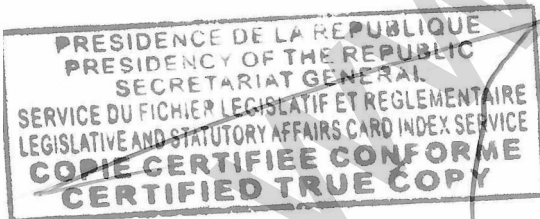
VU la Constitution ;

VU la Loi n° 2019/007 du 25 avril 2019 portant Régime des Ordres Nationaux ;

DECRETE :

Article 1er : Feu **NYA ISAAC**, Ancien Directeur régional de la Société TRANSPORTS BLAT, est à compter du 10 août 2023, élevé à la **Dignité de Grand Cordon de l'Ordre du Mérite Camerounais**, à titre posthume.

Article 2 : Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, puis publié au Journal Officiel en français et en anglais.



Yaoundé, le 21 NOV 2023

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

